

## 59 Gravelines ● Centrale électrique

27 novembre 2003. Incendie sur une armoire électrique contenant du PCB. Les pompiers extérieurs refroidissent l'installation avec des lances à incendie. (fiche accident ARIA n° 25983).

☐☐☐☐☐☐ N°25983 - 27/11/2003 - FRANCE - 59 - GRAVELINES

☐☐☐☐☐☐ 40.1E - Distribution et commerce d'électricité

☐☐☐☐☐☐ Dans une centrale nucléaire de production d'électricité, un feu se déclare sur une armoire électrique (anti-congélation) contenant du PCB, au niveau d'un poste de détente du parc à gaz, hors zone nucléaire. Le personnel maîtrise le sinistre à l'aide d'un extincteur à poudre, les pompiers externes assurent le refroidissement de l'installation avec une lance. L'intervention dure 30 min.

## 59 Hasnon ●

Le 10 octobre 1996, le garde forestier découvre un transformateur au pyralène abandonné et renversé dans un bois.

19 octobre 1996  
La Voix du Nord

**ROBIN DES BOIS**  
Association de protection de l'Homme  
et de l'environnement  
14, rue de l'Atlas - 75019 Paris  
01.48.04.09.36

**Hasnon**

Que faire d'un transformateur abandonné dans un bosquet ?

### Alerte au pyralène à La Cataine

Le garde forestier de la Cataine a fait une curieuse découverte, le jeudi 10 octobre, dans un bois : un transformateur au pyralène abandonné là par Dieu sait qui. Il a aussitôt donné l'alerte.

Les sapeurs-pompiers de Saint-Amand ont remis le transfo droit et ont fait évacuer la terre qui avait été souillée. Les riverains ont pu être très vite rassurés : il n'y a aucun danger immédiat.

De leur côté, les policiers de Saint-Amand ont commencé une enquête pour trouver qui a pu venir ainsi se débarrasser à bon

compte d'un vieux transfo. Peut-être un professionnel de la démolition ? Pour l'instant, l'expéditeur de cet encombrant colis n'a pas été identifié.

#### Vers une mise en demeure ?

Il reste à savoir qui va prendre à sa charge ce poste de la taille d'un réfrigérateur.

Le propriétaire du terrain n'est pas disposé à engager des frais importants pour le faire évacuer, surtout qu'il n'en ressent que légèrement la gêne.

Le maire n'est pas davan-

tage prêt à engager les finances de sa commune en intervenant sur un site privé.

Le sous-préfet de Valenciennes, soucieux de l'environnement et de la sécurité, a saisi les services de la DRIRE qui détermineront notamment le degré de danger et les risques encourus. La jurisprudence le permettant, il devrait également inciter le maire à prendre un arrêté mettant en demeure le propriétaire du terrain de faire évacuer le transfo.

Un cadeau empoisonné dont il se serait bien passé !

**Benoît LOBEZ**